

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-53 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 22 novembre 2022.

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

### DATE DE LA CONVOCATION

15 NOVEMBRE 2022

### DATE D’AFFICHAGE

15 NOVEMBRE 2022

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Eau Potable : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service Eau Potable (RPQS 2021) de la communauté Alès Agglomération**

L’an deux mille vingt deux

Et le vingt-deux novembre,

A 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

**Présents :** JEKAL Marc - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONGET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

**Pouvoirs :**

LIBERATORE Jean-Pascal donne pouvoir à JEKAL Marc.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

HLADYNINK Joël donne pouvoir à CARDELIN Isabelle.

PUCHE Viviane donne pouvoir à SAVIT Grégory.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D.2224-3 précisant que le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, qu'il a reçu de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale auquel la commune adhère,

Vu l'arrêté du 02 mai 2007 du ministère de l'Écologie et du Développement Durable,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2022\_04\_13 du Conseil de Communauté en date du 13 octobre 2022 approuvant le rapport relatif au prix et la qualité du service public d'eau potable, exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel, exercice 2021, sur le prix et la qualité du service de l'Eau Potable reçu par la communauté Alès Agglomération,

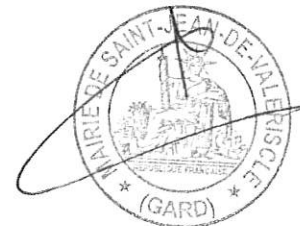
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la communauté Alès Agglomération, joint à la présente délibération.**

Fait et délibéré les, jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance  
Bernard HILLAIRE



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé  
Marc JEKAL



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Affiché le 26/11/2022

ID : 030-213002686-20221122-DELIB202253-DE